



# COMMUNIQUÉ INTERNE

15 mars 2020

## COVID-19 : POINT DE SITUATION - Dimanche 15 mars-21h

Mesdames, Messieurs,

Ce message est destiné à vous tenir informés de la situation suite à l'évolution de l'épidémie en complément de ceux qui vous ont déjà été adressés.

En premier lieu, en lien avec les dernières consignes données par le gouvernement, il faut rappeler que l'urgence est de combattre l'épidémie et que pour ce faire les instructions demeurent et sont à suivre plus scrupuleusement que jamais :

- Pratiquer une « distanciation sociale » qui limite les contacts et donc le risque de propagation,
- Respecter de la manière la plus stricte les gestes barrières.

Face à cette situation, le CEA entre dans une nouvelle phase qui consiste à réduire les activités nécessitant une présence physique des personnels sur ses sites au strict nécessaire pour le maintien des fonctions essentielles ou des intérêts vitaux, au sens des plans de continuité d'activité.

Outre les mesures indiquées dans le message du vendredi 13 mars concernant plusieurs catégories de salariés, les mesures de télétravail ou d'absence autorisée sont donc étendues à toutes les personnes dont la présence physique sur un site du CEA ne concoure pas à une activité essentielle.

Le souci de la direction est d'assurer la mise en sécurité en bon ordre des activités du CEA et la préservation des fonctions indispensables. A titre exceptionnel, la journée de lundi sera consacrée à la définition du juste périmètre de ces fonctions requérant une présence physique.

Concrètement, cela signifie que :

- pour les personnes dont les activités sont télétravaillables, elles resteront chez elles et se signaleront à leur hiérarchie ;
- pour les personnes dont les activités ne sont pas télétravaillables, on distingue les cas suivants :
  - ceux qui seront immédiatement invités à regagner leur domicile après examen avec leur hiérarchie, car ne relevant pas du périmètre des fonctions indispensables requérant une présence physique,

Direction de la communication  
Service Communication interne

Si vous ne recevez pas les communiqués internes  
envoyez un message à :  
[Dcom-sci@cea.fr](mailto:Dcom-sci@cea.fr)

**POUR INFORMATION, DIFFUSION ET AFFICHAGE**



## COMMUNIQUÉ INTERNE

- ceux à qui il sera demandé de concourir à la mise en sécurité des installations et qui pourront assurer une courte phase de transition,
- ceux, enfin, qui seront jugés indispensables au maintien des fonctions essentielles, au sens du plan de continuité. Pour ces derniers, des modalités de travail adaptées seront définies au cours de la semaine.

En tout état de cause, la situation de chacun sera clarifiée d'ici mardi. Par ailleurs, à compter de lundi et pour une période indéterminée ne seront plus autorisés sur les centres CEA les stagiaires, les thésards, les personnes en intérim, les visiteurs. Les consignes s'appliquent également aux entités hébergées sur les sites du CEA. Sur le plan matériel, concernant la restauration, certaines sociétés de restauration viennent de décider l'interruption des services en restaurants d'entreprise. Sur plusieurs sites (l'information évolue régulièrement), la restauration ne sera pas garantie.

Enfin, nous déployons nos meilleurs efforts pour proposer au plus tôt à l'ensemble des salariés et plus particulièrement à l'attention de celles et ceux qui ne sont pas équipés pour travailler à distance, des modes de communication accessibles à tous et permettant de rester en contact.

Dans ces circonstances difficiles, nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement de l'évolution et tenons à vous assurer de tous nos efforts pour assurer la protection des salariés et le maintien des fonctions vitales.

En vous remerciant encore de votre concours.

Direction de la communication  
Service Communication interne

Si vous ne recevez pas les communiqués internes  
envoyez un message à :  
[Dcom-sci@cea.fr](mailto:Dcom-sci@cea.fr)

**POUR INFORMATION, DIFFUSION ET AFFICHAGE**